

**Décision n° 15273 du 8 décembre 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne**

NOR : INTJ2130765S

**Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant
du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,**

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps
des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur
en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 14776 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130613S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2022 :

Rosello	Sébastien	NIGEND : 201 985
----------------	-----------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2022 :

Courrier	Emilien	NIGEND : 198 561
Lavoute	Vincent	NIGEND : 192 100

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2022 :

Bonjean	Olivier	NIGEND : 239 737
Duhamel	Christophe	NIGEND : 211 595

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2022 :

Gallemand	Camille	NIGEND : 244 805
Michel	Yann	NIGEND : 278 335

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 8 décembre 2021.

Le colonel,
commandant adjoint par suppléance de la région
de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale de la Haute-Vienne,
T. Gerbouin